



CFDT

CONCOURS

LE PARCOURS DU COMBATTANT

## À la ville de Paris

**tous les agents ne sont pas logés à la même enseigne !**

Titulaires comme non titulaires sont parfois confrontés aux refus de leur direction, voire de leurs encadrants, de préparer un concours pour cause de nécessité de service.

La **CFDT** n'accepte pas que certains chefs de service refusent systématiquement les préparations aux concours utilisant l'argument de la nécessité de service.

### INACCEPTABLE !

Il est injuste qu'un agent affecté dans un service, qui souvent est en sous-effectif, essuie un refus à la préparation d'un concours qui n'est pas forcément proposé chaque année.

Pour la **CFDT** les agents ne doivent pas subir cette double peine : s'efforcer de pallier les absences et se voir refuser les préparations aux concours.

Pour la **CFDT** l'évolution de carrière est primordiale, hors promotion au choix tout agent doit pouvoir préparer des concours sans rencontrer d'obstacle.

Chaque direction détient un budget pour la formation, chaque chef de service doit permettre et valider les formations au titre de l'évolution professionnelle.

La ville y gagne des agents ayant acquis des nouvelles compétences, pour un service de qualité envers les usagers.

**En cas de refus réguliers n'hésitez pas à faire appel à la Commission Administrative Paritaire (CAP) et à la **CFDT** !**

**CFDT, UN SYNDICAT ANCRÉ DANS VOTRE RÉALITÉ !**



EN 2018 AVEC LA CFDT,  
DONNEZ UN NOUVEAU VISAGE  
AU SYNDICALISME !

